

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 12 SEPTEMBRE 2023****n° 60****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**

Mme Braud, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS (6) :

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, Mme Phlipponneau, mandante, a pour mandataire M. Baudry, M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Duffourc-Bazin, M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Lalaque, Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc, M. Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque.

EXCUSES (2) : Mme Princet, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget Accueil de jour (DM 1 - 2023)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

VU la décision tarifaire n°18 614 portant fixation du forfait soins pour 2023,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses et les recettes en tenant compte de la décision tarifaire ,

CONSIDERANT le besoin de régulariser les comptes de la section de fonctionnement,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Accueil de jour selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En fonctionnement, il est proposé :

En Dépenses

- d'augmenter le compte 61128 «Autres prestations » pour un montant de 37 000,00 €,
- d'augmenter le compte 64111 «Rémunération principale » pour un montant de 4 199,00 €,
- d'augmenter le compte 61688 «Autres assurances » pour un montant de 2 000,00 €.

Soit un montant total de : + 43 199,00 €

En Recettes

- d'augmenter le compte 731118 « Autres établissements sociaux » pour un montant de 43 582,00€
- de diminuer le compte 73418 « Dotation » pour un montant de 4 180,00 €
- d'augmenter le compte 002 « Reprise de résultat » pour un montant de 3 797,00 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 12 SEPTEMBRE 2023

n° 60

page 2/2

Soit un montant total de : + 43 199,00 €

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtelleraut
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtelleraut, le 12 septembre 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD